

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Septembre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	11
Nombre de votants	
Date de la convocation	17 septembre 2025

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	LABEUR Chantal
	LE COURTOIS Anthony	RETO Ronan	POISSEMEUX Emmanuelle
	TRIBALLIER Stéphanie	LE BRUN Delphine	BOURHIS Typhaine
	BOLAN Alexandre	FERRAND Jacky	

ABSENTS

EXCUSES BROHAN Hervé MONNIER Karine CORFMAT Jean-Pierre

NON EXCUSES HALLIER Cécile

Désignation du secrétaire de séance : Ronan RETO

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 1 juillet 2025
- Convention complémentaire santé Groupama
- Assurances responsabilité civile : modification des tarifs du contrat
- Achat d'un chapiteau
- Rapports d'activités Questembert Communauté
- Rapport d'activité de Morbihan Energies
- Questions et informations diverses

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 1 juillet 2025

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le procès-verbal du 1 juillet 2025 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

Complémentaire santé pour les habitants de la commune

Délibération 2025-09-23-01

Groupama a développé et distribue des contrats de complémentaire santé. Pour ses contrats, Groupama propose une offre promotionnelle aux administrés de Le Cours, en contrepartie d'une aide à l'information aux habitants de la commune.

Cette offre pourrait permettre aux habitants de bénéficier d'une remise jusqu'à 29% sur une offre spécifique et 5 % sur des formules plus classiques.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la participation de la commune à cette communication.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur la participation de la commune à cette communication.

Renouvellement contrat responsabilité civil

Délibération 2025-09-23-02

Lors d'un entretien en mairie le 3 juillet dernier, le chargé d'affaires collectivités de notre assurance Groupama, nous a fait part de future augmentation de notre contrat au 1^{er} janvier 2026. Actuellement le coût annuel est de 4 517.5 €. Deux propositions nous ont été faites : une augmentation de 50% du prix en gardant les mêmes conditions actuelles ou alors une augmentation de 25 % mais en incluant des franchises de 500 € pour la responsabilité civile et 1000 € pour les dommages aux biens.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide la proposition de Groupama pour la première proposition à 50% d'augmentation en gardant les mêmes conditions de contrat.

Achat d'un chapiteau

Délibération 2025-09-23-03

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un chapiteau de 14 mètres sur 6 mètres avec remorque pour la somme de 2 000 €. Ce dernier sera mis à disposition des associations qui le souhaitent contre une somme à définir.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de valider cet achat et de fixer le prix de la location pour les associations à 100 €.